



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 848-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'encadrer certains types d'unités d'habitation accessoires

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 848-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'encadrer certains types d'unités d'habitation accessoires, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 11 juillet 2025.

Donné à Varennes, ce 16 juillet 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juillet 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 16 juillet 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA